

Les subsides

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je suis gré au député de poser la question. En tant qu'ancien député provincial, son intérêt est légitime et réel. J'ignore si le député était ici lorsque j'ai expliqué ce qui arrive, mais deux points doivent être précisés à propos du financement des programmes établis. Je crois que M. Fogarty a projeté la formule des cinq dernières années sur les cinq prochaines, soit jusqu'à 1990-1991, comme si elle n'avait pas changé. Il a supposé—et c'est là le mot-clé—que la formule n'avait pas changé. Encore une fois, je ne cherche pas à me montrer indûment partisan, mais le député n'ignore pas, je crois, que le gouvernement précédent avait aussi apporté des modifications à la formule en fonction de la situation financière du moment. Au cours des cinq prochaines années, comme le démontre le projet de loi C-90, par exemple, le montant que les provinces vont recevoir au titre du financement global, de la formule globale de financement, qui englobe la contribution fédérale au financement des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire, va bel et bien augmenter.

Au cours des cinq dernières années, quelque 65 milliards de dollars sont passés des coffres fédéraux aux coffres provinciaux au titre de ces deux programmes, et le nouveau projet de loi prévoit que quelque 90 milliards seront encore transférés au cours des cinq prochaines années. C'est manifestement une augmentation substantielle.

Mme Copps: Il y a eu une diminution. Vous induisez la Chambre en erreur.

M. Epp (Provencher): Je n'induis pas la Chambre en erreur et je souhaiterais que la députée comprenne . . .

Mme Copps: Vous induisez bel et bien la Chambre en erreur. Il y a eu un ralentissement de la hausse des paiements de transfert.

M. Epp (Provencher): Si la députée veut prononcer une allocution, elle devrait en faire une qui soit au moins intelligible et vraie.

Mme Copps: Alors, dites la vérité.

M. Epp (Provencher): Ce que je dis à la députée, c'est que lorsque les gouvernements provinciaux ont invoqué cet argument—comme l'avait fait M. Fogarty—à propos d'une chose prétendue ou anticipée, c'était suivant l'ancienne formule. Cette nouvelle formule prévoit en fait des augmentations. Il n'y a pas de réduction par rapport à l'ancien montant qu'on recevait. Il y a en fait une augmentation.

Je pense que le député de Hamilton-Est comprendrait cela si elle avait le moindre de cervelle.

Mme Copps: Vous ne savez même pas compter, voilà votre problème.

M. Redway: Monsieur le Président, le ministre est au courant des préoccupations . . .

Mme Copps: Demandez au gouvernement du Manitoba ce qu'il pense de vos chiffres. Dites au moins la vérité.

M. Redway: Je me demande si je pourrais bénéficier d'un peu d'ordre, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je n'arrive à entendre personne parler à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudrait-il poser sa question?

M. Redway: Je comprends. J'essaie de parler et je comprends pourquoi vous ne m'entendez pas parler, monsieur le Président.

Le ministre est au courant des préoccupations d'un grand nombre de ministériels au sujet du montant de la pension, qui est considéré comme revenu aux fins de l'attribution des prestations d'assurance-chômage. Je sais que lui et d'autres ministres partagent ces préoccupations. J'ai écouté avec intérêt ses observations au sujet de la Commission Forget. Bien sûr, les ministériels invoquent le fait que la Commission Forget examine la question et que le gouvernement s'est engagé à tenir compte de ses recommandations. Comme le ministre a comparu devant la Commission Forget—j'ai déduit de ses remarques qu'il avait communiqué avec elle—pourrait-il nous dire aujourd'hui quand il compte exactement avoir un rapport de la Commission Forget pour que cette question puisse se régler rapidement?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je tiens simplement à préciser au profit du député que je n'ai pas comparu devant la Commission Forget.

M. Nunziata: Pourquoi pas?

M. Epp (Provencher): Je me suis entretenu en privé avec M. Forget sur cette question. J'ai demandé personnellement, en qualité de membre du cabinet et de ministériel, qu'il l'examine rapidement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le député a épuisé son temps de parole. Nous avons dépassé le temps d'une minute et demie à cause de quelques interruptions.

M. Nunziata: Avec consentement unanime?

Le président suppléant (M. Paproski): Non, pas cette fois.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) d'avoir présenté à la Chambre la première résolution susceptible de prouver que la réforme parlementaire peut donner de bons résultats.

Je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a fait ressortir le problème de façon très succincte cet après-midi. Nous avons passé toute la journée à discuter de façon rationnelle, intelligente et courtoise d'une motion exhortant la Chambre à demander au gouvernement de retirer un règlement difficilement acceptable. Les ministériels ont entendu nos arguments. J'ai l'impression que tous les libéraux appuieront cette motion. Les néo-démocrates l'appuieront aussi. Il me semble que certains ministériels réfléchiront à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit à titre de représentant du gouvernement et aux arguments des libéraux et des néo-démocrates. Ils réfléchiront à la lettre du vice-premier ministre (M. Nielsen) à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) et à la lettre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a écrite à la même ministre pour lui demander de modifier le règlement en question et ils réfléchiront aussi à ce que les ministériels qui ont écouté leurs électeurs ont sans doute dit au caucus conservateur.